

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MARS 1861.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE PAUL.

Demande du sieur Léonard François Martin KLEIN.

MESSIEURS,

Par requête en date du 31 mars 1860, le sieur Klein, sergent-major au 2^e régiment de ligne, à Tournai, demande la naturalisation ordinaire, avec dispense du droit d'enregistrement (loi du 30 décembre 1853).

L'impétrant est né à Maestricht (Limbourg hollandais), le 24 septembre 1837. En 1841, il suivit son père en Belgique, y fit son éducation et s'engagea, le 4^{er} avril 1855, comme volontaire au 2^e régiment de ligne où il est aujourd'hui sergent-major. Son père a conservé la qualité de Belge, en faisant la déclaration prescrite par les lois des 4 juin 1859 et 20 mai 1845. L'impétrant, voulant aussi conserver sa qualité de Belge, fit également la déclaration exigée par l'art. 4^{er} de la loi de 1859; mais cette déclaration, ayant eu lieu quelques mois avant qu'il eut atteint sa majorité, est restée sans résultat; il doit aujourd'hui recourir à la naturalisation.

Le sergent Klein, dont la conduite est citée comme exemplaire, réunit toutes les conditions de fait et de droit qu'il est possible d'exiger pour l'obtention de la double faveur qu'il sollicite; votre commission, Messieurs, n'hésite pas à vous proposer la prise en considération de la demande du requérant.

Le Rapporteur,
A. DE PAUL.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
